

[Prénom][NOM]

[Adresse1]

[Code Postal] [VILLE]

Tél. : 01.23.45.67.89

[Nom Destinataire]

[Adresse Destinataire]

[Code Postal] [VILLE]

Paris, le 02/04/2025

Objet : Indexation de la pension alimentaire

Cher [prénom du débiteur],

Je tiens à te rappeler que le montant de la pension alimentaire que tu me verses chaque mois devait être indexée à compter du 1 septembre 2017 conformément au jugement rendu entre nous le [indiquer la date du jugement du divorce].

En effet, le montant de la pension alimentaire doit être indexé à l'indice des prix à la consommation de

Pour rappel, tu trouveras ci-dessous la formule de calcul permettant d'obtenir le montant de la pension alimentaire réévaluée :

Montant de la pension actuellement versée X nouvel indice mensuel / ancien indice mensuel = Montant réévalué de la pension.

Tu es particulièrement sensible à l'intérêt de nos enfants et tu ne remettras certainement pas en cause cette majoration d'une année sur l'autre.

C'est pourquoi, je sais que tu répondras favorablement à cette demande de régularisation du montant de la pension alimentaire.

Bien à toi.

[Prénom][NOM]

Signature